

38

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48759

11 - Mobilités

Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Convention de financement des travaux d'aménagement de façades - Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 19 novembre 2018 et 21

Expose :

Lors de la séance du 19 novembre 2018, la Commission permanente a approuvé le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département.

Conformément à ce document, des mesures de bruit ont été réalisées sur l'habitation de M. GAUDIN Franck à Saint-Père-Marc-en-Poulet le long de la RD137. Cette maison avait été préalablement fléchée comme potentiel point noir bruit.

Une étude sur les ouvertures a été réalisée par notre prestataire de service EREA, qui a identifié quatre menuiseries à remplacer.

M. GAUDIN Franck a contacté trois entreprises, et après concertation, l'entreprise HILZINGER a été retenue.

Le montant des travaux s'élève à 9 963,99 € TTC, la part du Département est de 7 971,19 € TTC, soit 80 % du montant des travaux, comme stipulé dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement, et la part restante de M. GAUDIN Franck est de 1 992,80 € TTC.

Il est proposé aujourd'hui une convention de financement des travaux chez M. GAUDIN Franck afin d'acter la procédure de versement de cette subvention une fois les travaux terminés.

Ces dépenses seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI001 millésime 2010 et imputées sur le chapitre 204, fonction 621, nature 20422, sous l'affectation numéro 25856, code service P31.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 7 971,19 € TTC détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et M. GAUDIN Franck, relative au financement des travaux de façade de son habitation, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231879V3

Pour extrait conforme